



- **Pilier public**
 - **Site internet**
 - **Journal du Pays-d'Enhaut du**
10.12.2020
-

Service du ramonage – Pays-d'Enhaut dès le 1^{er} janvier 2021

Dans le Canton de Vaud, l'organisation du service de ramonage incombe aux communes. Ainsi, chaque commune est tenue d'assurer, sur son territoire, le service du ramonage obligatoire. Elle concède par convention ce service à un ou plusieurs maîtres ramoneurs au bénéfice d'une autorisation de pratiquer délivrée par l'Etablissement Cantonal d'Assurance.

M. Yves Rossier, maître ramoneur, a décidé de dénoncer la convention qui le lie depuis le 1^{er} janvier 1998 avec les Communes de Château-d'Oex, Rougemont et Rossinière pour l'échéance du 31 décembre 2020.

Nous exprimons notre gratitude à M. Rossier pour son engagement au service des Communes du Pays-d'Enhaut et lui souhaitons plein succès à la poursuite de ses activités dans le Chablais.

A l'issue de la mise au concours du poste de maître ramoneur pour le service du ramonage Pays-d'Enhaut, les autorités exécutives ont le plaisir de vous confirmer son attribution à M. Grégory Wyder, maître ramoneur, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

M. Wyder officie déjà auprès des Communes de Leysin, d'Ormont-Dessus et Ormont-Dessous, proches de Château-d'Oex.

Nous nous réjouissons de cette future collaboration et invitons la population à reporter sa confiance envers l'entreprise de M. Wyder.

Ses coordonnées : 079 311 86 83 – gregorywyder@gmail.com

Les Municipalités